

Dossier d'inscription à la sélection d'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers



CANDIDAT RELEVANT DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
CONTINUE





Candidatez sur ParcourSup

Vous êtes en terminale et vous aurez 17 ans au 31 décembre 2020 au plus tard

Vous êtes étudiant et vous souhaitez vous réorienter vers la formation en soins infirmiers

Vous souhaitez reprendre vos études et vous êtes titulaire du baccalauréat

Candidatez auprès d'un IFSI pour retirer un dossier d'inscription à la sélection

Vous êtes en activité (vous avez un emploi ou vous êtes à la recherche d'un emploi) et vous avez cotisé au moins 3 ans à un organisme de protection sociale

Conditions d'accès à la formation pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue

Article L. 6311.1 du code du travail

ÉPREUVES DE SÉLECTION

Un entretien, portant sur l'expérience professionnelle du candidat, noté sur 20 points, d'une durée de vingt minutes. Cet entretien s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

Une épreuve écrite, notée sur 20 points, d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve :

- Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, notée sur 10 points. Cette épreuve permet d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel
- Une sous-épreuve de calculs simples, notée sur 10 points. Cette épreuve permet d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves (entretien, épreuve écrite) est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves.

Constitution du dossier d'inscription

Fiche d'inscription

- > via myconcours.santelysformation.fr : téléchargez la fiche d'inscription préremplie puis imprimez-la
- > via dossier papier : complétez la fiche d'inscription

Photocopie d'une pièce d'identité

Lettre de motivation

Curriculum vitae

Règlement de 100€, sous réserve de modification, relatif aux droits d'inscription à la sélection.
Quels que soient les résultats de sélection, ces droits restent acquis à l'institut.

Photocopie du ou des diplôme(s) détenu(s)

Attestations du ou des employeurs justifiant de l'exercice professionnel d'une durée de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription à la sélection

Attestations de formation professionnelle continue

2 recommandés avec accusé de réception (à vous procurer auprès de La Poste), libellés à vos nom, prénom et adresse complète, sans affranchissement et sans enveloppe selon modèle ci-dessous :

Destinataire	Expéditeur
NOM - Prénom du candidat Adresse du candidat Code Postal Commune	IFSI de Santélys Parc Eurasanté 351 rue Ambroise Paré 59120 LOOS
Niveau de garantie R1 <input type="checkbox"/> R2 <input type="checkbox"/> R3 <input checked="" type="checkbox"/>	

Dates à retenir

Journées Portes Ouvertes

- Samedi 1^{er} février 2020 de 9h à 17h : conférence à 11h avec ateliers pédagogiques et démonstrations par les étudiants
- Samedi 7 mars 2020 de 10h à 13h

Participation au Salon de l'Étudiant à Lille Grand Palais

- Du 9 au 11 janvier 2020

Épreuves d'admissibilité

- Clôture des inscriptions : lundi 2 mars 2020
- Date des épreuves écrites : jeudi 2 avril 2020
- Date épreuve orale : 30 mars ou 3 avril 2020
- Résultats admission : jeudi 9 avril 2020 à 10h

Résultats

Les résultats seront affichés à l'Institut dans lequel vous aurez passé les épreuves. Ils seront confirmés par lettre recommandée, envoyée le jour-même.

3 types de résultats

- Admission sur liste principale, avec affectation définitive
- Admission sur liste complémentaire
- Non-admis.

Vous avez jusqu'au 20 avril minuit pour confirmer votre affectation et régler les droits d'inscription à la formation (tarif rentrée sept. 2019 : 170€).

Dossier médical et vaccinal

L'IFSI de Santélys charge du suivi médical et vaccinal. Conformément à l'arrêté du 2 août 2013, le candidat devra être à jour, à la rentrée, des vaccinations suivantes :

- BCG
- Tubertest
- Diphtérie, Tétanos, Polio, Coqueluche
- Hépatite virale B
- Sérologie hépatite B obligatoire (Ac anti HBs, Ac anti HBc et Ag HBs)



Renseignements divers

LES AIDES FINANCIÈRES

Bourse de Formation

Accordée par le Conseil Régional sous certaines conditions. Le dossier est à déposer dès fin août sur le site du Conseil Régional.

Prise en charge par l'employeur ou l'organisme de formation.

Délivrée dans le cadre de la formation professionnelle continue. Informez-vous auprès du service de formation continue de votre employeur.

Prêts bancaires étudiants

Informez-vous auprès des différents établissements bancaires.

Prise en charge des abonnements S.N.C.F. en fonction de la situation de l'étudiant

Informez-vous auprès des gares pour obtenir les formulaires à faire remplir par l'Institut au moment de la rentrée.

À noter / L'assurance « Responsabilité Civile » est obligatoire. Une attestation scolaire de Responsabilité Civile sera réclamée à la rentrée scolaire 2020 - 2021.

Frais d'étude à prévoir

Droits d'inscription à la formation :
170€/an (2019/2020)

La tenue blanche de stage, valable pour les 3 années de formation : 60€ (l'achat obligatoire de cette tenue se fait à l'Institut la semaine de la rentrée, tarif 2019/2020)

Frais de scolarité (tarif 2020/2021) 1580€/an (payables en trois ou en huit mensualités), surveillance médicale et vaccinale incluse.

Accès à la formation par l'apprentissage

L'Institut Infirmier de Santélys s'est associé à l'A.D.A.M.S.S. pour ouvrir une section d'apprentis conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier accessible à partir de la 2^e année.

Ce dispositif de formation respecte scrupuleusement les textes définissant à la fois les épreuves de sélection au concours d'admission en Institut de Formation en Soins Infirmiers et le programme des études.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat à durée déterminée passé entre un établissement « employeur » et un étudiant qui devient ainsi apprenti. Ce contrat couvre toute la durée des études.

L'APPRENTI

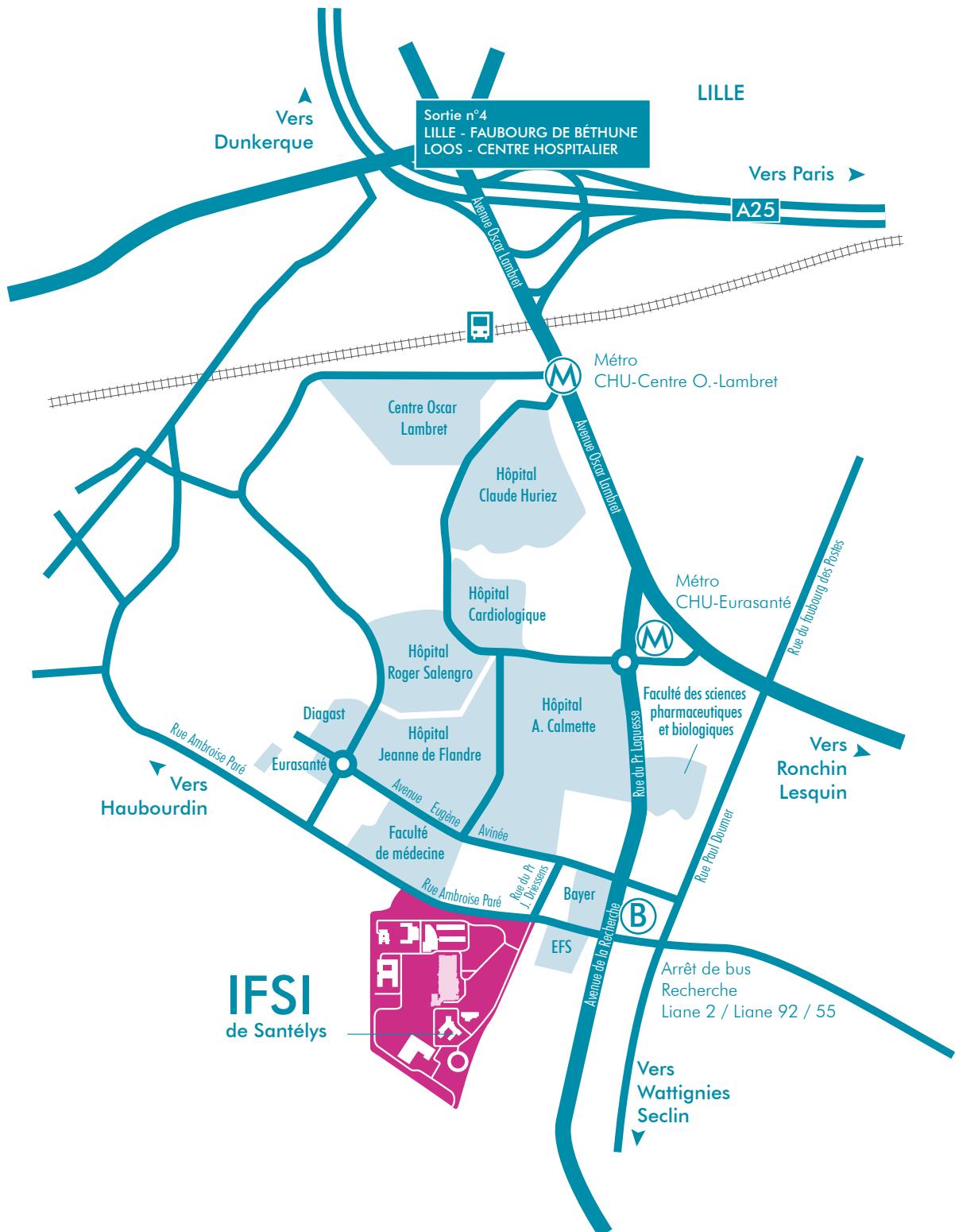
C'est un jeune de moins de 30 ans. Sa rémunération est fixée en fonction de son âge, sur la base du salaire minimum conventionnel (SMIC). Le coût de la scolarité est pris en charge par l'A.D.A.M.S.S.

LA RECHERCHE DE L'EMPLOYEUR

Une liste d'employeurs potentiels dans le champ sanitaire sera disponible au secrétariat de l'Institut. Néanmoins, l'étudiant peut effectuer une démarche individuelle de recherche d'un établissement de santé.

L'ensemble des éléments sont susceptibles de modifications en fonction de l'évolution réglementaire et législative.

Plan d'accès



ISEFORM SANTÉ a été créé à l'initiative de Santélys

351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS

Tél. 03 20 16 03 60 - www.iseformsante.fr - ifsi@iseformsante.fr



ISEFORM
SANTÉ

Institut Supérieur d'Expertise,
de FOrmation et de Recherche
des Métiers de la Santé

- Fiche d'inscription -

Épreuves de sélection Institut de Formation en Soins Infirmiers de Santélys



Sélection 2020

Identité

Nom d'usage :
Nom de famille :
Prénom(s) :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :
N° de carte de séjour (pour les étrangers) :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Numéro de téléphone : Portable :
E-mail :

Photo d'identité

Niveau d'études

- Baccalauréat - Série :
 Équivalence au Baccalauréat (à préciser) :
 E.S.E.U. ou D.A.E.U. - Série :
 Autres diplômes (à préciser) :

Activités permettant de justifier de 3 années de cotisation à un régime de protection sociale (joindre justificatif) :

-
•
•

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

J'autorise l'IFSI de Santélys à afficher mes résultats de sélection sur le site de l'ISEFORM Santé.

À , le Signature :

⚠ Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

L'accès à la formation par l'apprentissage : (cf. dossier d'inscription rubrique « L'accès à la formation par l'apprentissage »)

Êtes-vous intéressé(e) par cette possibilité de formation ? oui non

Si oui, avez-vous pris contact avec un établissement de santé ? oui non

Merci de laisser les coordonnées postales et téléphoniques de l'établissement concerné :

L'ensemble des éléments sont susceptibles de modifications en fonction de l'évolution réglementaire et législative.